

DROIT D'EXPRESSION DE LA MINORITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL GROUPE AGIR ENSEMBLE

Les 4 élus de notre groupe tiennent à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil municipal et sur la manière dont ont été traités les principaux dossiers depuis le début du mandat.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : Nous n'avons jamais exercé d'opposition systématique, votant favorablement sur plus des trois-quarts des délibérations proposées. Cependant, nous avons dû solliciter à plusieurs reprises le « contrôle de légalité » de la Préfecture pour rappeler à l'ordre le Maire et le Premier adjoint (rédaction réaliste des comptes-rendus, droit d'expression de la minorité, irrégularités de votes...). Sur un plan général, ce mandat a été caractérisé par un manque total de transparence : très peu d'informations à la population, une absence de concertation, de débats et notre mise à l'écart systématique alors que nous représentons la moitié des votants. Dossiers préparatoires de Conseils municipaux remis 5 jours avant, délais minimum légal, mais ne permettant à aucun conseiller une préparation sérieuse des dossiers. Réunions irrégulières ou absentes des commissions municipales en dehors de la commission d'urbanisme. Aucun comité consultatif. Notre voix a été rarement entendue. Ce n'est pas là notre vision de la démocratie locale.

PRINCIPAUX DOSSIERS :

Aménagement du pourtour de l'Étang : FAVORABLES mais nous regrettons d'avoir été trop peu associés à une réflexion où des améliorations auraient pu collectivement être envisagées.

Alimentation en eau de l'Étang et des fontaines : rien n'a été réglé.

Site Pourrières : CONTRE ce nouveau projet largement modifié par rapport au projet initial. La réduction du nombre de logements locatifs sociaux et le prix prohibitif des logements et villas, font perdre de sa pertinence au projet qui devait répondre au besoin de logements des habitants du village.

Déplacement de la mairie dans l'ancienne école, financé par la vente de l'actuel hôtel de ville : CONTRE, comme une grande partie de la population qui s'est exprimée. L'opération a été annulée par la préfecture, pour illégalité, suite à notre recours, mais les études coûteuses, engagées vont devoir être payées.

Construction d'un cinéma et d'une salle polyvalente sur le parking de l'Étang, indispensable au stationnement : **CONTRE.**

Achat de l'ancienne coopérative des céréales que nous avons proposé : une belle occasion manquée vu le grand potentiel de ce bâtiment.

Crèche de Cucuron : notre mobilisation aux côtés des parents et des habitants pour que le Maire reconnaisse enfin la propriété des locaux actuels à COTELUB, permettant après plus de 4 ans d'immobilisme la construction d'une nouvelle crèche.

Achat de la maison de retraite : proposée par le Maire suite à l'annonce de sa fermeture et afin de garder la maîtrise du devenir des bâtiments. Nous approuvons cet achat mais sommes opposés au financement proposé (faible emprunt et paiement « cash »), qui obèrerait la réalisation de futurs projets. Cette opposition, partagée par la majorité absolue des conseillers présents le 01 juillet, a été ignorée par le Maire et le premier adjoint. Nous attendons la réponse du Préfet, sollicité, sur la légalité des délibérations.

Alain GUEYDON
Régis AUDIBERT
Anne-Cécile REUS
Marie-Jo SOTTO